

Missions

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public et les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) en France.

L'UTP est membre du Groupement Interprofessionnel du Transport et de la Logistique (GITL), qui la représente au sein du MEDEF.

L'UTP représente près de 170 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français. Certaines sont liées à des groupes de transport comme [Keolis](#), [Moventia](#), [Groupe RATP](#), [SNCF Proximités](#), [Vectalia France](#), [Transdev](#). D'autres sont indépendantes et peuvent faire partie de l'association [AGIR](#).

Depuis 2006, l'UTP fédère les entreprises ferroviaires et les accompagne vers l'ouverture du marché du transport de voyageurs. En janvier 2013, l'UTP a changé ses statuts pour accueillir les gestionnaires d'infrastructure et incarner l'unité de la branche ferroviaire. Les adhérents ferroviaires sont : Agenia, association [Objectif OFP](#), [Euro Cargo Rail](#), [Europorte](#), [Eurostar International](#), [Keolis](#), [LISEA](#), [Groupe RATP](#), [RRT PACA](#), [SNCF](#), [SNCF Réseau](#), [Thalys](#), [Thello](#), [Transdev](#), [VFLI](#).

Les principales missions

L'UTP représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. Ses principales missions sont :

- la représentation de la profession et la défense des intérêts collectifs des entreprises adhérentes,
- la gestion des conventions collectives dont elle a la responsabilité (transports urbains de voyageurs, VFIL) et la construction du socle social ferroviaire,
- la coopération et la complémentarité avec les autres entreprises, associations ou organisations professionnelles de transport public de voyageurs ou de transports ferroviaires,
- la promotion du transport public de voyageurs et du transport ferroviaire par tous moyens : édition du site Mobilicités, de publications ; organisation de Transports Publics - le Salon européen de la mobilité - et des Rencontres nationales du Transport public.

Les axes stratégiques

Les axes stratégiques ont été définis par le Conseil d'administration pour la période 2020-2021 :

1. Positionner les entreprises de transport urbain et ferroviaire par rapport aux autorités organisatrices

- Défendre l'entreprise, sa place et ses compétences d'opérateur de mobilité (stationnement, report modal, diversité des modes.)
- Encourager des conditions de concurrence équitable entre les différents modes de gestion et

entre les entreprises.

2. Développer l'attractivité du transport urbain et ferroviaire pour les clients et voyageurs

- Améliorer la qualité des services (tarification, normalisation, marketing).
- Incarner l'unité du ferroviaire et en représenter la diversité (gestionnaires d'infrastructures, entreprises ferroviaires, opérateurs ferroviaires de proximité).

3. Donner toute sa place au transport urbain et ferroviaire dans la société

- Œuvrer pour le Développement durable et afficher les atouts des transports urbains et ferroviaires.
- Participer à une meilleure sûreté/sécurité dans les transports urbains et ferroviaires en veillant au respect des missions respectives des entreprises et des pouvoirs publics.
- Défendre les spécificités des transports urbains et ferroviaires.

4. Développer l'image positive des professions des transports urbains et ferroviaires en matière sociale

- Conduire un dialogue social dynamique et modernisé dans les différentes branches.
- Défendre les intérêts des entreprises de TU et TF en matière sociale.

5. Affirmer la place de l'UTP

- Faire évoluer l'UTP pour intégrer les nouveaux champs de la mobilité urbaine et régionale.
- Poursuivre le développement de la qualité de service aux adhérents.
- Promouvoir la représentativité de l'UTP.

Chacun de ces axes stratégiques intègre une dimension pérenne de responsabilité sociétale.

Plus d'infos...

[Lettre du président de l'UTP politique qualité et RSE](#)

URL source: <https://www.utp.fr/missions>